

Duplicata

GREFFE  
DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE LAVAL

R E C E P I S S E   D E   D E P O T

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)  
53004 LAVAL CEDEX  
TEL: 02 43 59 70 80  
CONSULTATION MINITEL:08 36 29 22 22

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AU  
COMPTES DU MAINE LADONNE  
RUE J.B.LAMARCK-PARC D'ACTIVITES " LES MORANDIERES "

53810 CHANGE

V/REF :  
N/REF : 76 B 88 / A-450

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 26/03/98, SOUS LE NUMERO A-450,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 31/01/98  
P.V. DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 31/01/98

... CONCERNANT LA SOCIETE  
SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX  
COMPTES DU MAINE LADONNE  
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE  
RUE J.B.LAMARCK-PARC D'ACTIVITES " LES MORANDIERES "  
53810 CHANGE

R.C.S LAVAL B 308 636 737 (76 B 88)

LE GREFFIER

## **SOFIDEM LADONNE**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 534.840 Francs

Siège social : Rue Jean-Baptiste Lamarck  
Parc d'Activités "Les Morandières"  
53810 - CHANGE

-:-:-:-

### **PROCES VERBAL RECTIFICATIF DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 1998**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,

Le trente et un janvier, à dix neuf heures,

Les actionnaires de la Société SOFIDEM LADONNE, Société Anonyme au capital de 534.840 F, divisé en 4.457 actions de 120 Francs chacune, dont le siège social est à CHANGE (53810) - Rue Jean-Baptiste Lamarck - Parc d'Activités Les Morandières,

Se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul NOURY en sa qualité de Président du conseil de Surveillance.

Monsieur Jean-Jacques PERRIN

Et

Monsieur Joël BOISGONTIER

présents à l'assemblée représentant le plus grand nombre de voix sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Pierre RENAUDIN, est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée possèdent 4.457 actions sur les 4.457 actions composant le capital social, soit plus de la moitié.

L'assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président précise ensuite que les décisions relatives à la modification du mode de direction seront prises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, celles relatives à la nomination des membres du conseil de surveillance aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

### ORDRE DU JOUR

- . Rectification de la nomination d'un membre du conseil de surveillance
- . Pouvoirs pour formalités

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

#### Première résolution

L'assemblée générale nomme, à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Jean-Paul NOURY :

- . Monsieur Joël BOISGONTIER  
membre du conseil de surveillance pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 Septembre 2003,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

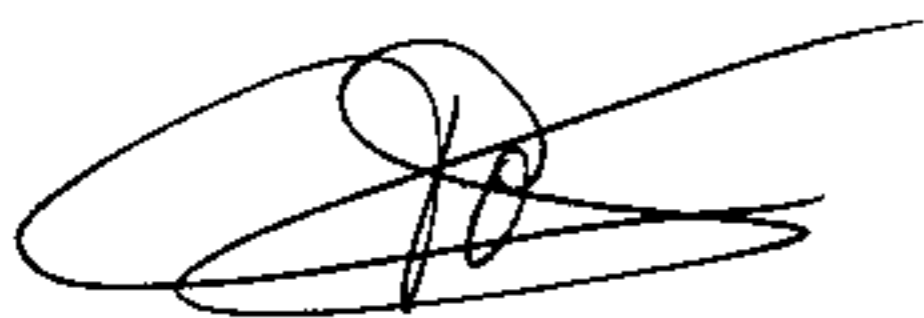
#### Dernière résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.



Le Président  
Jean-Paul NOURY

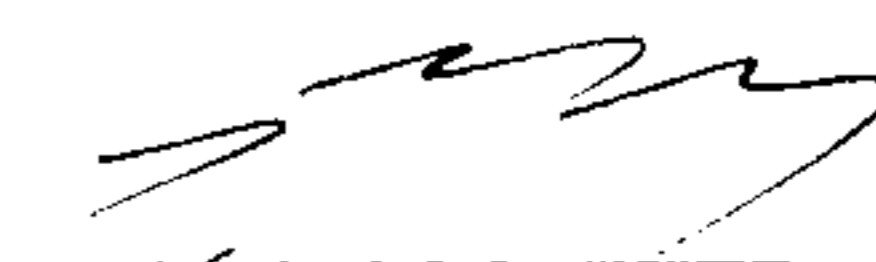


Le Secrétaire  
Pierre RENAUDIN



Jean-Jacques PERRIN

Les scrutateurs



Joël BOISGONTIER

# **SOFIDEM LADONNE**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 534.840 Francs

Siège social : Rue Jean-Baptiste Lamarck  
Parc d'Activités "Les Morandières"  
53810 - CHANGE

-:-:-

## **PROCES VERBAL RECTIFICATIF DE LA PREMIERE REUNION**

### **DES PERSONNES DESIGNEES COMME MEMBRES**

### **DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,

Le trente et un Janvier,

à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire rectificative des actionnaires,

les personnes désignées en qualité des membres du conseil de surveillance aux termes de la délibération de ladite assemblée générale extraordinaire, se sont réunies en vue de rectifier la nomination du Président du Conseil de Surveillance et d'un membre du directoire et d'organiser la direction de la société.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

Monsieur Joël BOISGONTIER  
Monsieur Raymond LADONNE  
Monsieur Christian BOUCHON

Tous les membres du conseil de surveillance étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil, après en avoir délibéré, a adopté, à l'unanimité, les décisions qui suivent :

## **I - CONSTITUTION DU BUREAU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

### **Nomination du Président**

En remplacement de Monsieur Jean-Paul NOURY, Monsieur Joël BOISGONTIER est désigné en qualité de président du conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tiendra en l'an 2003

Monsieur Joël BOISGONTIER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

### **Rémunération du Président**

La rémunération de Monsieur Joël BOISGONTIER sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de ces fonctions.

La séance se poursuit alors sous la présidence de Monsieur Joël BOISGONTIER.

## **II - DIRECTOIRE**

### **Nomination d'un membre du Directoire**

Le conseil de surveillance décide de nommer en qualité de membre du directoire pour une durée de six ans à compter de ce jour :

- Monsieur Jean-Paul NOURY, aux lieu et place de Monsieur Joël BOISGONTIER.

Le nouveau membre ainsi nommé déclare par avance accepter ces fonctions.

Monsieur Jean-Paul NOURY déclare en outre, qu'il satisfait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges qu'une même personne peut occuper, qu'il n'est pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il satisfait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 16 des statuts.

Rémunération du membre du Directoire nommé ci-dessus

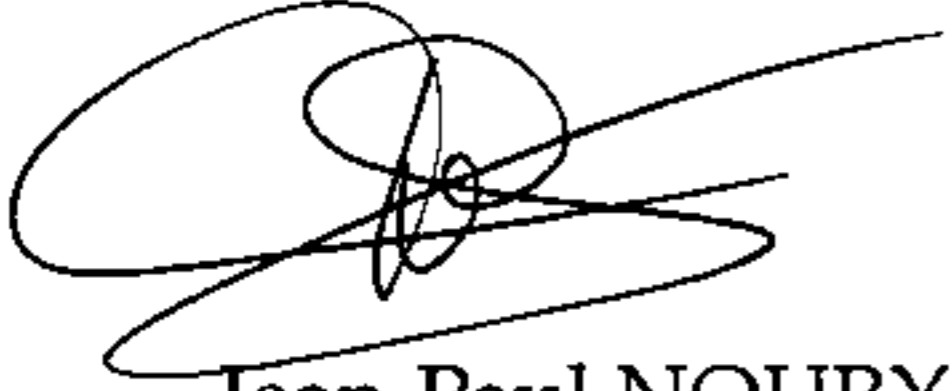
La rémunération du membre du Directoire nommé ci-dessus sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

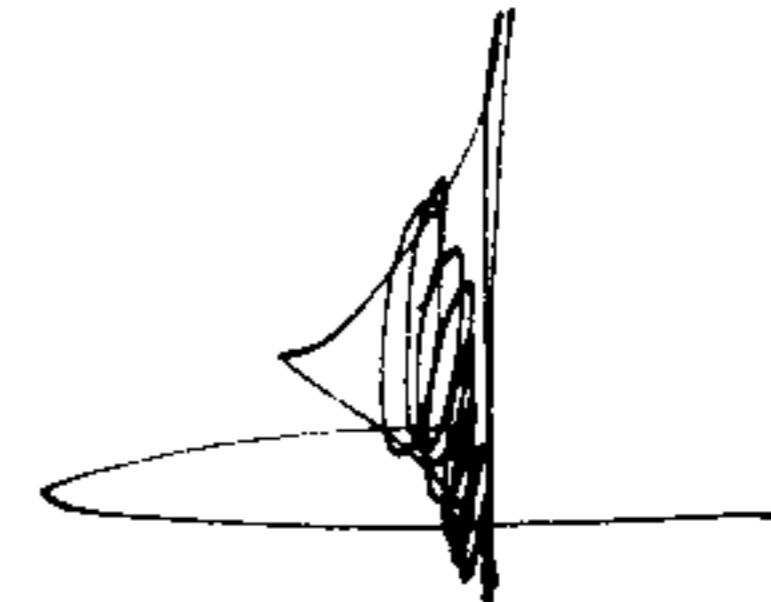
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les membres du conseil de surveillance et les pourvus de fonction pour acceptation.

*Bon pour acceptation des fonctions de Directeur*



Jean-Paul NOURY

~~Jean-Jacques PERRIN~~



Raymond LADONNE



Joël BOISGONTIER

*Bon pour acceptation des fonctions de Président du conseil de surveillance.*

Christian BOUCHON